

***Par dépôt électronique et poste***

Le 19 janvier 2015

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Simon Turmel**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : (514) 289-2211, poste 3563  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande du Transporteur et du Distributeur relative à la construction du nouveau poste de St-Jérôme à 120-25 kV et à son alimentation  
Dossier Régie: R-3913-2014  
Nos dossiers : R049982 YF et R049972 ST

---

Chère consœur,

Selon la correspondance de la Régie de l'énergie du 23 décembre 2014, la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard (la Municipalité) disposait jusqu'au 16 janvier 2015 à midi pour soumettre des observations écrites.

Comme aucune observation écrite de la part de la Municipalité n'a été déposée dans le présent dossier, la prochaine étape prévue, soit la réponse aux observations écrites de la Municipalité, est sans objet.

En les circonstances, Hydro-Québec demande respectueusement à la Régie de prendre en délibéré ce dossier.

Le Transporteur et le Distributeur désirent également préciser que l'Avis aux personnes intéressées ne prévoyait pas de droit de réplique suite à la réponse aux observations écrites. En les circonstances, il est respectueusement demandé à la Régie de ne pas considérer les commentaires de M. Guy St-Jacques déposés le 9 janvier 2015 (pièce D-0004).

Ainsi, à moins que la Régie ait d'autres questions, auxquelles le Transporteur et le Distributeur seront évidemment disposés à répondre dans les meilleurs délais, nous considérons que la preuve documentaire déposée au soutien de la demande d'autorisation contient tous les renseignements exigés par les dispositions réglementaires applicables nécessaires afin qu'une décision puisse être rendue au mois de janvier 2015, tel que demandé au paragraphe 20 de la demande amendée datée du 18 décembre 2014.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

*(s) Simon Turmel*

Simon Turmel, avocat  
ST/